

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2012/132  Paraphe: <i>FS</i>
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE <b><i>Délibération n° DC2012/99</i></b>	

**Nombre de membres :**  
 En exercice : 126  
 Présents : 86  
 Votants : 91 (Dont 5 pouvoirs)  
     **POUR : 91 (100%)**  
     **CONTRE : 00**  
     **ABSTENTION : 00**

Le dix-sept décembre, à 19h30, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 10/12/2012

M. Raoul MAS est désigné secrétaire de séance.

**Ayant pouvoir de vote:** Mesdames ARNOULD ; BECHARD ; BESTEL ; BONOMME ; BROUILLON ; BRUSA ; BUSQUET ; CAMBIER JONVAL ; CAPPELLE ; DEVER ; DIDIER ; FABRITIUS ; FOURCART ; JACQUET ; MELIN ; MERCIER ; MOREAU ; MULLER ; PETITJEAN ; PIEROT ; PIERSON ; RAULIN ; SEMBENI et Messieurs ADIN ; ANCELME ; BARRE ; BESTEL D ; BIENVENUE ; BOCQUET ; BONHOMME ; BOSCHAT ; BOUILLEAUX ; BOURE ; BROUILLON ; CANIVENQ ; CANNAUX ; CHARBONNIER ; COLIN ; CORNEILLE ; COURVOISIER CLEMENT ; DANNEAUX ; DEFORGES ; DEGLAIRE ; DELAHAUT ; DELANDHUY ; DESWAENE ; ETIENNE JC ; FRANCCART ; GARREZ ; GIOT C ; GIRONDELLOT ; GODART ; GOMEZ ; GUERIN D ; HARBOUT ; HENRY ; HUREAU ; JUILLET ; LAHOTTE ; LECLERCQ ; LEFEVRE ; LEFORT ; LESOILLE ; LETINOIS ; LOUIS ; MACHAULT ; MAILLART ; MAS ; MATHIAS ; MAYEUX ; MEENS ; MEIS ; MIELCAREK ; MOUTON ; NIZET ; PAYEN ; PIC ; POTRON ; POULAIN ; RANCON ; RENAUX ; REVILLION ; SIGNORET ; SOUDANT ; THIERY ; VALET

**Représentés:** Mme LEFORT Sylvie donne pouvoir de vote à Mme SEMBENI Anne ; M. CARRE Joël donne pouvoir de vote à M. POTRON Francis ; M. GEORGES Damien donne pouvoir de vote à Mme BESTEL Josette ; M. OUDIN André donne pouvoir de vote à M. LECLERCQ Guy ; Mme COSSON Geneviève donne pouvoir de vote à M. COURVOISIER CLEMENT Frédéric.

**OBJET : VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS A LA VILLE DE VOUZIERS**

Vu l'article L. 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
 Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise incluant la commune de Vouziers comme l'une de ses communes membres,  
 Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise notamment la compétence 3-1 Aménagement de l'espace communautaire – Création, réalisation et gestion de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire y compris leur extension »  
 Vu la demande de fonds de concours de la commune de Vouziers sollicitant un fonds de concours auprès de la 2C2A pour les travaux d'aménée des réseaux dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Porte d'Argonne ;

Vu l'avis favorable remis par la commission Finances, vie sociale, culturelle et sportive ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

- AUTORISE le versement d'un fonds de concours à la commune de Vouziers d'un montant de 86 124.05 € au titre de l'exercice 2013 sous réserve d'obtenir la délibération concordante du conseil municipal de la ville de Vouziers.
- AUTORISE le Président à signer tous les actes à intervenir.

Fait à Vouziers, le 18 décembre 2012  
 Le Président,

Francis SIGNORET

